

GUADELOUPE | GUYANE | MARTINIQUE | ST-MARTIN

Interreg



Caraïbes

UNION
EUROPÉENNE

Fonds européen de développement régional



BÂTIR

ENSEMBLE LA CARAÏBE

www.interreg.caraibes.fr -  Interreg Caraïbes



Emploi & Innovation



Risques Naturels



Environnement
naturel & culturel



Santé Publique



Energies
Renouvelables



Capital Humain

Interreg Caraïbes

Fonds européen de développement régional



UNION
EUROPÉENNE



Sommaire

LE PROGRAMME INTERREG CARAIBES
2014-2020

4

L'ESPACE DE COOPÉRATION

6

LES AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME

8

LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS
DU PROGRAMME

10

CONTACTS

12

INTERREG CARAIBES 2014 - 2020



INTERREG Caraïbes est un programme de Coopération Territoriale Européenne permettant aux opérateurs de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Martin, de mettre en œuvre des projets gagnant-gagnant avec leurs voisins de la Caraïbe, soit plus d'une quarantaine de pays et territoires.

Ce programme opérationnel s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec les organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe que sont l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe), l'OECO (Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale), le CARICOM/ CARIFORUM (Communauté des Caraïbes/ Forum de la Caraïbe), organisations membres des instances de pilotage stratégique du programme.

Il s'inscrit également en cohérence avec les stratégies des autres organisations internationales de la Caraïbe comme la CEPALC (Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes), la SICA/SIECA (Système d'intégration centraméricaine/Secrétariat de l'intégration économique centraméricaine).

A ce titre, INTERREG Caraïbes bénéficie d'un budget d'environ 85,7 millions d'euros, dont 64,2 au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), pour soutenir des projets répondant à la stratégie du programme et aux besoins des territoires.

Le programme comporte deux volets :

Un volet transfrontalier concerne uniquement des porteurs de projet localisés en Guadeloupe, Martinique avec un partenaire de l'OECO ;

Un volet transnational concerne des porteurs de projet localisés en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin avec un partenaire de la Grande Caraïbe.

L'espace de coopération

Le volet transfrontalier

Région et collectivité territoriale française

Guadeloupe
Martinique

Etats et territoires de l'OECD

Antigua and Barbuda
Anguilla
Dominica
Grenada
Montserrat
St Kitts and Nevis
Saint Lucia
St Vincent and the Grenadines
Iles Vierges Britanniques



Le volet transnational

Région, collectivités territoriales françaises et collectivité d'Outre-Mer

Guadeloupe
Martinique

Guyane
Saint - Martin

Autres territoires (Etats et PTOM), « listés à titre d'information »

Antigua and Barbuda	Costa Rica	Mexico
Anguilla	Cuba	Nicaragua
Bonaire	Dominica	Panama
Curacao	Dominican Republic	Puerto Rico
St Maarten	Grenada	Suriname
Saba	Guatemala	El Salvador
Sint-Eustatius	Guyana	Turks and Caicos islands
Saint-Barthélemy	Honduras	Trinidad and Tobago
Aruba	Haiti	St Vincent and the Grenadines
Barbados	Jamaica	Venezuela
Bermuda	St Kitts and Nevis	British Virgin Islands
Bahamas	Cayman Islands	Brazil (Amapa, Para, Amazonas et Roraima)
Belize	Saint Lucia	
Colombia	Montserrat	

Les axes prioritaire du programme

INTERREG Caraïbes vise à répondre à plusieurs enjeux partagés auxquels doivent répondre les projets :

EMPLOI ET INNOVATION (AXE 1 TF ET AXE 2 TN)



RENFORCER LA CAPACITÉ DES ENTREPRISES DE LA CARAÏBE, CRÉATRICE DE RICHESSE ET D'EMPLOI

Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants (OS1 TF / OS3 TN)

Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone (OS2 TF/ OS4 TN)



RISQUES NATURELS (AXE 3 ET AXE 4 TN)

PRÉVENIR ET RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉPONSE AUX RISQUES NATURELS

Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels (OS5 TF / OS6 TN)



ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL (AXE 5 TF ET AXE 6 TN)

PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL

Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen à travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints (OS7 TF / OS9 TN)

Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel (OS8 TF / OS10 TN)



SANTÉ PUBLIQUE (AXE 7TF ET AXE 8 TN)

DÉVELOPPER UNE RÉPONSE CONCERTÉE À L'ÉCHELLE DE LA CARAÏBE À DES PROBLÉMATIQUES COMMUNES DE SANTÉ PUBLIQUE

Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires (OS11 TF / OS12 TN)



ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) (AXE 9 TF)

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENR DANS LA CARAÏBE ORIENTALE

Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale (OS13 TF)
Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale (OS14 TF)



CAPITAL HUMAIN (AXE 10 TN)

DÉVELOPPER LA FORMATION ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ

Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe (OS15 TN)
Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe (OS16 TN)

Pour plus d'informations, allez sur le site du programme :

www.interreg-caraibes.fr

Les modalités d'accès aux financements du programme

Qualité des demandeurs et partenariat

Le chef de file, ou porteur de projet, doit satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir prétendre à une subvention :

- appartenir à l'une des catégories suivantes : associations, organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, médias, universités, instituts de formation, instituts de recherche, entreprises publiques ou privées, bureaux d'études et autres ;

- être domicilié en Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Saint-Martin et être directement impliqué dans la préparation et la mise en œuvre du projet.

Le chef de file est l'interlocuteur privilégié du Secrétariat Conjoint et des points de contacts régionaux. Il anime le partenariat du projet et est responsable de sa bonne exécution.

Le partenariat doit remplir au moins deux des quatre conditions suivantes :

- développement conjoint,
- mise en œuvre conjointe,
- dotation conjointe en effectifs,
- financement conjoint.

La sélection des projets

Les demandes sont examinées et évaluées par le Secrétariat Conjoint avec l'aide, le cas échéant, d'experts extérieurs. Tous les projets soumis par les demandeurs sont évalués selon des critères précis.

Les taux de contribution

Le taux de co-financement au titre du FEDER peut atteindre 75% des dépenses totales éligibles au projet.

Il s'agit d'un montant maximal. Le taux effectif devant être déterminé au cas par cas lors de l'instruction au regard, notamment, de la réglementation relative aux aides d'État.

Paiements

Une avance pourra être versée au bénéficiaire sur demande motivée en fonction des disponibilités financières du programme. Cette avance ne pourra pas excéder 20 % du montant de la subvention.

Les paiements ultérieurs (acomptes) seront effectués au profit du bénéficiaire, en proportion des dépenses justifiées et sur rapport d'exécution avec les factures justifiées. Le montant total de l'avance et des acomptes ne doit pas dépasser 80 % de la subvention. Le solde sera versé sur présentation par le bénéficiaire d'un rapport d'exécution final et des factures justifiées.

CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire sur le programme, vous pouvez vous adresser au Secrétariat Conjoint et aux Points de Contacts Régionaux localisés sur la zone de coopération et consulter le site Internet du programme :

www.interreg-caraibes.fr

SECRÉTARIAT CONJOINT

Espace régional du Raizet
Boulevard Général de Gaulle
BP Raizet Sud
97139 LES ABYMES GUADELOUPE
interreg.caraibes@cr-guadeloupe.fr
Tél : +(590) 590 47 06 00
FAX : +(590) 590 47 06 06



Les Points de Contact Régionaux (PCR) communautaires

Collectivité territoriale de Guyane

Route de Bourda
Carrefour de Suzini
BP 7025
97307 CAYENNE cedex – Guyane FWI
Tel : +(594) 594 27 10 02

Collectivité territoriale de Martinique

Rue Gaston Defferre- Cluny BP 601
97200 FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE
Tel : + (596) 596 59 80 27

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin

Hôtel de la Collectivité
BP 374
97054 SAINT-MARTIN
Tel : +(590) 590 29 56 10

Autorité de gestion Région Guadeloupe

Avenue Paul Lacavé
97100 BASSE-TERRE
Tel : +590 590 41 69 48

Association des Etats de la Caraïbe (AEC)

5-7 Sweet Briar Road, St Clair
PORT OF SPAIN – TRINIDAD ET TOBAGO
Tel : +1 (868) 622 95 75 XTN (229)

Caricom-Cariforum

Caricom Secretariat Annex
Turkeyen
Greater Georgetown
Tel : +1 (592) 222 0001 XTN (3226)

Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS)

Morne Fortuné – PO BOX 179
Castries- Saint-Lucia
Tel : +1 (758) 455 63 07



Interreg Caraïbes

Fonds européen de développement régional



UNION
EUROPÉENNE

Interreg Caraïbes

Fonds européen de développement régional



UNION
EUROPÉENNE

